



Reconnaissance forcee de paternite (pologne)

Par **eazy**, le **06/01/2008** à **03:02**

Bonjour,

j'ai eu une relation avec une femme polonaise mariee (depuis 8 ans) qui vit en pologne.

Elle est tombee enceinte et pense que l'enfant est de moi, elle et son mari n'en on pas eu apres plusieurs annees passees ensemble sans contraception.

Elle souhaite conserver l'enfant et me dit faire croire a son mari que l'enfant est de lui

Quoi qu'il en soit des dits et des non dits, peux elle m'obliger legalement a reconnaitre l'enfant dans le cas ou son mari ne le reconnaitrais pas comme etant le sien ?

Je vis en france.